



CESER Bourgogne Franche-Comté - Séance plénière du 30 avril 2019 à Dijon
Rapport de saisine
"Les ressources pédagogiques dans les lycées à l'heure du numérique"

Déclaration de Dominique GALLET au nom de la CGT

Tout d'abord un grand bravo à la commission et tout particulièrement aux 2 rapporteuses pour ce travail de grande qualité dans un temps aussi court.

Le numérique a bouleversé en profondeur les pratiques pédagogiques et constitue un outil puissant et très efficace pour l'enseignant en terme de diversification des apprentissages, il permet également la gestion des masses de données administratives. Mais ce n'est pas la solution miracle aux difficultés rencontrées par les enseignants et les élèves.

Dans cette logique, le numérique doit faciliter la tâche de l'enseignant et les apprentissages des élèves et non être une source de stress supplémentaire. C'est à l'enseignant concepteur de sa séquence de choisir les outils adaptés, qu'ils soient numériques ou non : cela nécessite d'avoir accès au numérique quand il le faut et non par un usage systématique.

La maîtrise des compétences numériques est un enjeu clef alors que la fracture numérique est une réalité, les travaux du médiateur de la république le montrent bien.

Il est important que l'École définisse ses propres cadres selon ses besoins et ses objectifs et non qu'elle cherche à s'adapter aux injonctions du marché, notamment des GAFAM, ou aux aléas de la communication politique.

Pour la CGT, l'éducation est essentielle pour répondre aux besoins des jeunes et aussi de notre société, pour s'attaquer aux conséquences des inégalités sociales et culturelles. Ceci impose l'accès possible et facile de tous aux équipements, outils et ressources pédagogiques et la gratuité effective de l'enseignement, l'avis le dit d'ailleurs. Les conditions doivent donc être créées et les moyens donnés pour que les lycées assurent la mise à disposition des outils nécessaires à chaque élève, quel que soit son statut, lors des temps scolaires de cours mais aussi en accès libre pour l'indispensable travail personnel en dehors des seules heures de cours.

La CGT votera ce rapport.